

✓ DISPONIBLE EN
APPRENTISSAGE

FORMATION AMBULANCIER·E



Présentation du métier

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

(Définition du métier, annexe I de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier.)

⊕ DE LA FORMATION

POURQUOI CHOISIR NOTRE FORMATION AMBULANCIER·E ?

- > Formation courte, diplômante et professionnalisante
- > Employabilité immédiate (taux d'insertion professionnelle de 100 %)
- > Alternance théorie / pratique
- > Apprentissage par la simulation en santé
- > Collaboration avec les formateurs experts du CHU (ex SAMU : pour l'apprentissage des gestes d'urgence)
- > Expérience de l'IFA du CHRU qui collabore au sein d'un réseau de structures et d'entreprises de transport
- > Accompagnement individualisé des apprenants

OBJECTIFS

- > Prendre en charge une personne en vue de son transport pour des raisons de soins ou de diagnostics
- > Collaborer avec les autres professionnels de la santé et du soin
- > Anticiper l'aggravation de l'état de santé des patients pris en charge en urgence
- > Savoir-agir en respectant l'éthique professionnelle lors de la prise en soins des patients

MÉTHODES MOBILISÉES

- > Le suivi pédagogique personnalisé
- > Les exposés théoriques
- > Les travaux pratiques
- > Les mises en situation par études de cas concrets
- > La simulation (conforme aux recommandations de la HAS)
- > Les ateliers d'apprentissage de manutention et de techniques manuelles et gestuelles
- > Les travaux de groupe
- > L'analyse des pratiques professionnelles
- > Les études de situation identifiée en stage
- > Les évaluations de compétences en stage

DIPLÔME PRÉPARÉ

- > Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA)
- > Diplôme de niveau V



CONDITIONS D'ACCÈS

PRÉ-REQUIS

- > Être titulaire du permis de conduire B depuis plus de 3 ans (2 ans pour les personnes ayant suivi la formation de conduite accompagnée – AAC)

MODALITÉS POUR INTÉGRER LA FORMATION

> Admission par voie de concours :

Épreuves

1 *épreuve d'admissibilité* : un dossier manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle.

1 *épreuve d'admission* : épreuve orale d'une durée de 20 minutes.

1 *stage d'observation* : 70 heures réalisées avant l'entretien d'admission, effectuées dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le Directeur de l'Institut de formation.

DÉLAIS D'ACCÈS

- > Entre 12 et 14 semaines (entre l'inscription à la sélection et le début de la formation)

APTITUDES ET COMPÉTENCES

- > Maîtrise de soi, patience et pondération
- > Dynamique collective et esprit d'équipe
- > Sens des relations humaines, tolérance, empathie
- > Autonomie, sens de l'organisation et des priorités



L'équipe des écoles du CHRU de Tours est attentive aux besoins de chaque apprenant.

Les étudiants en situation de handicap disposent d'interlocuteurs pour leurs démarches tout au long du parcours de formation au sein des écoles et/ou sur le lieu de stage.

Des questions ? Notre référente handicap vous répondra :

✉ : referent.abs@chu-tours.fr

EN PRATIQUE

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

Contenu de la formation

- > **Bloc 1** : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.
- > **Bloc 2** : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- > **Bloc 3** : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
- > **Bloc 4** : Entretien des matériels et installation du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
- > **Bloc 5** : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques.

La formation en milieu professionnel comprend 3 types de stage :

- > 105 heures dans une structure de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, psychiatrie,
- > 70 heures dans un parcours médecine d'urgence (SAMU-SMUR, Urgences),
- > 70 heures dans une entreprise de transport sanitaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > Validation des 5 blocs par des évaluations pratiques simulées, par des études de situations identifiées en stage et par des évaluations des compétences en stage.

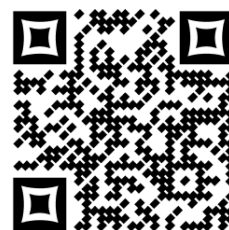
LIEU DE FORMATION

Écoles du CHRU - 2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours

PASSERELLES, SUITE DE PARCOURS, DÉBOUCHÉS

- > Formation d'adaptation à l'emploi au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (FAE SMUR),
- > Chef d'entreprise de transport sanitaire,
- > Accessibilité à la formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture facilitée,
- > Couverture sanitaire des événements sportifs.

POUR EN SAVOIR +



<https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/ambulancier/>

CONTACT

Secrétariat "Institut de Formation des Ambulanciers"

☎ 02 47 47 87 40

✉ secretariat.ifa@chu-tours.fr

🌐 <https://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/ambulancier/>